Rapporttannuell

220006

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel



Contenue

	Préface	3	4.	Comptes annuels	16
1.	Bases	4		Compte des pertes et profits 2006, Rapport des vérificateurs	
	But de la fondation	4		des comptes	16
	La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à			Soutien financier	17
	la promotion de la santé à moyen et à long terme	4			
	L'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés de l'UNICEF	6	5.	Perspectives	18
	Etudes sur l'allaitement maternel en Suisse	7			
			An	nexes	20
2.	Activités	8	1:	Organigramme	20
	Nouvelles directrices	8	II:	Les organes et leurs membres	21
	Tâches dont le secrétariat s'est occupé en 2006	8		Membres fondateurs	21
	Evaluations et réévaluations	8		Conseil de fondation	22
	Monitoring de la promotion de l'allaitement maternel	9		Secrétariat, les nouvelles directrices	23
	Code de conduite concernant la commercialisation des			Commission consultative	24
	préparations pour nourrissons	10		Commission d'examen de l'UNICEF	25
	Relations publiques	10		Expertes IHAB	26
	Brochures consacrées à l'allaitement maternel	12		Codex-Panel	27
				Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel	28
3.	Organes	13	III:	Etablissements portant le label de l'UNICEF « Maternité	
	Conseil de fondation et bureau	13		favorable à l'allaitement maternel » en 2006	29
	Commission consultative	13	IV:	Documentations	30
	Codex-Panel	13			
	Commission d'examen de l'UNICEF	14			
	Expertes IHAB	14			

Préface

L'année 2006 a été marquée par des changements au sein du secrétariat de la fondation. Au début du mois d'avril, Mme Monica Casutt a pris la direction du secrétariat avec un taux d'occupation de 50%. Afin de garantir une transition sans problèmes, Mme Anne Endrizzi a poursuivi son engagement comme directrice ad interim jusqu'à fin novembre. Au mois d'août, Mme Birgitta Locher-Meyer est entrée en fonction en tant que co-directrice avec un taux d'occupation de 30%.

C'est la première fois que deux personnes se partagent la direction du secrétariat, et nous sommes convaincus d'avoir ainsi trouvé une solution optimale. De par leur motivation et leur dynamisme, Monica Casutt et Birgitta Locher-Meyer ont d'ores et déjà donné de nouvelles impulsions à la fondation.

Des changements ont également été enregistrés au conseil de fondation: Atteint par la limite d'âge, M. Kurt Baerlocher a quitté son poste au sein de la commission pour la nutrition de la Société Suisse de Pédiatrie et a par conséquent démissionné du conseil de fondation. Nous saisissons l'occasion de remercier encore une fois M. Kurt Baerlocher pour les services rendus pendant de longues années. Son successeur au sein du conseil de fondation est M. Christian P. Braegger.

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA est dorénavant







représentée par M. Jürg Vontobel, CSS Assurance par M. Markus Tauchmann.

C'est grâce à l'engagement de tous les membres des organes, et notamment du bureau du conseil de fondation, de toutes les spécialistes et de nos sponsors que les tâches les plus diverses ont pu être accomplies. Trois hôpitaux supplémentaires ont reçu le certificat de l'IHAB. La semaine mondiale de l'allaitement maternel a donné l'occasion à la fondation d'être présente dans les médias et de mettre en évidence les avantages de l'allaitement maternel. Au moyen de la brochure consacrée à l'allaitement, la fondation a contribué à l'information des parents de nouveaunés.

Bon nombre d'objectifs ont été réalisés au cours de l'année écoulée, mais il reste beaucoup à faire - mettons-nous donc au travail.

Dr. phil. Ruth Lüthi présidente Dr. Monica Casutt und Birgitta Locher-Meyer Co-directrices

1. Bases



But de la fondation

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de « promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie. » (Charte de fondation ; statuts, art. 2 But ; 10 juillet 2000)

La fondation poursuit les travaux entrepris par le groupe de travail pour la promotion de l'allaitement maternel d'UNICEF Suisse depuis 1992 dans le domaine de la promotion de l'allaitement maternel et les étend grâce à une collaboration interdisciplinaire.

Avec la création de la fondation, la protection et la promotion de l'allaitement maternel en Suisse se sont trouvées inscrites dans des structures nationales. C'est elle qui veille à ce que soit réalisée la recommandation de l'OMS invitant les gouvernements à constituer des commissions pour l'allaitement maternel et à intégrer la promotion de l'allaitement maternel dans les programmes nationaux de promotion de la santé.

La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à la promotion de la santé à moyen et à long terme

La promotion de l'allaitement maternel est une contribution indispensable à la promotion de la santé à moyen et à long terme. Les avantages de l'allaitement maternel pour la santé de la mère et de l'enfant sont incontestés. Le lait maternel est le meilleur aliment pour le nourrisson et un cadeau pour la vie :

- L'allaitement renforce la relation entre la mère et l'enfant et il procure à l'enfant la sensation d'être aimé, le contact direct et la chaleur.
- L'allaitement est gratuit, le lait maternel est disponible partout et à chaque instant.

- L'allaitement n'a besoin ni d'énergie ni de substances polluantes.
- L'allaitement, de par la composition et la disponibilité optimales du lait maternel, influe de manière positive sur la croissance et le développement de l'enfant.
- L'allaitement a des effets bénéfiques sur la défense immunitaire.
- L'allaitement réduit le risque d'obésité, de maladies cardiovasculaires, d'hypertension artérielle et d'allergies, et ce également à long terme.
- L'allaitement contribue au développement optimal de la musculature faciale et buccale ainsi que des mâchoires.
- L'allaitement favorise l'involution de l'utérus, réduit le risque d'hémorragies et les lochies.
- L'allaitement conduit à une perte de poids chez la mère.

Un allaitement exclusif durant les six premiers mois, suivi d'un allaitement partiel, complété par une alimentation appropriée, jusqu'à l'âge de deux ans, permet d'éviter de nombreuses maladies à moyen et à long terme. Les résultats de différentes études ont démontré qu'un allaitement prolongé contribue à une baisse significative des coûts de la santé.

Als stillfreundliche Klinik zertifiziert durch Unicef

L'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés de l'UNICEF

Pour qu'un enfant soit allaité exclusivement et avec succès pendant plusieurs mois, il est indispensable que le soutien à l'allaitement maternel commence dès les premiers jours de vie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé en 1992 une campagne de promotion de l'allaitement dite « Baby-Friendly Hospital Initiative » à la fois dans les pays en développement et les pays industrialisés. Dans le cadre de cette initiative, les « 10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel » servent comme lignes de conduite générales. Les hôpitaux qui les appliquent systématiquement ont droit au label de qualité de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel ».

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel est mandatée par l'UNICEF Suisse de planifier et d'effectuer le contrôle de qualité en vue de l'attribution du label de l'UNICEF. UNICEF Suisse s'emploie depuis 1993 à mettre en œuvre l'initiative dans notre pays.

Le contrôle de qualité comprend les étapes suivantes :

 mise en œuvre des « 10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel » et surveillance de leur application à l'aide d'une autoévaluation et d'une analyse des données statistiques recensées pour chaque enfant;

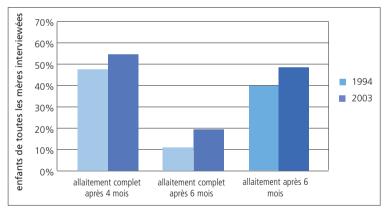
- évaluation sur place par des expertes IHAB (étude des dossiers, entretiens avec le personnel spécialisé et les mères, observations, examen des statistiques d'allaitement), rapport d'évaluation à l'attention de la commission d'examen de l'UNICEF;
- décision de la commission d'examen de l'UNICEF quant à l'octroi du label:
- attribution du label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel »;
- poursuite de la statistique concernant l'allaitement, enregistrement des données concernant tous les enfants nés dans la maternité ayant obtenu le label;
- réévaluation au bout de 4 à 6 ans.

L'évaluation, la réévaluation ainsi que la statistique concernant l'allaitement sont des instruments importants pour garantir la qualité à long terme.



Etudes sur l'allaitement maternel en Suisse

Le comportement d'allaitement en Suisse a fait l'objet de deux études, menées en 1994 et 2003 . On a pu constater que la fréquence de l'allaitement a augmenté de manière significative tant chez les enfants complètement allaités que chez ceux qui ont reçu une alimentation complémentaire.



Proportion d'enfants allaités, voire complètement allaités après respectivement 4 et 6 mois de vie (1994 et 2003).

L'étude de Dratva et Merten (2003) a par ailleurs démontré que la durée de l'allaitement est de loin supérieure chez les enfants nés dans des maternités certifiées et observant strictement les standards de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés.

¹Conzelmann C. (1995). Stillhäufigkeit und Stilldauer in der Schweiz 1994. Basel: Institut für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Basel.

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Säuglingsernährung in den ersten neun Lebensmonaten – nationale Studie 2003. In: Eichholzer M., Camenzind-Frey E., Matzke A., Amadò R., Ballmer P.E. et al. (eds). Cinquième rapport sur la nutrition en Suisse, Berne: Office fédéral de la santé publique 2005; p. 109-124.

2. Activités en 2006

Sur la base des objectifs à atteindre jusqu'en 2008 (v. chap. 5, Perspectives), une planification et différentes mesures appropriées ont été élaborées pour 2006. Voici un aperçu des points forts de l'exercice écoulé.

Nouvelles directrices

Au cours de l'année 2006, le bureau du conseil de fondation a choisi deux co-directrices du secrétariat : Mme Monica Casutt (50%, depuis début avril) et Mme Birgitta Locher-Meyer (30%, depuis début août). Afin de garantir une transition sans problèmes, Mme Anne Endrizzi a poursuivi son engagement comme directrice ad interim jusqu'à fin novembre.

Tâches dont le secrétariat s'est occupé en 2006:

- gestion du secrétariat
- gestion des finances et collecte de fonds
- travaux de coordination et organisation du contrôle de qualité dans le cadre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés
- collaboration avec les organes de la fondation ainsi qu'avec d'autres organisations nationales et internationales
- surveillance de la commercialisation des préparations pour nourrissons dans le cadre du Codex Panel
- gestion de projets dans le domaine de la promotion de l'allaitement maternel

- relations publiques
- participation aux congrès nationaux et internationaux.

Evaluations et réévaluations

45 746 enfants – soit 60,6% de tous les nouveau-nés en Suisse – ont vu le jour dans un environnement favorable à l'allaitement maternel au cours de l'année 2006. Fin 2006, 61 hôpitaux et 2 maisons de naissance avaient obtenu le certificat de l'UNICEF, ce qui correspond à 51,3% des hôpitaux et 10,5% des maisons de naissance en Suisse.

Au cours de l'année sous revue, 3 évaluations et 3 réévaluations ont pu être menées à terme dans différentes maternités.

Voici les hôpitaux qui ont reçu le certificat :

St-Imier Hôpital du Jura bernois

Lachen Spital Lachen

Zofingen Spital Zofingen

Les maternités suivantes ont passé avec succès une réévaluation :

Soleure Bürgerspital Solothurn

Berne Klinik Engeried

Frutigen Spital Frutigen

Nous félicitons chaleureusement tous ces établissements!



La clinique Hirslanden à Aarau, qui a renoncé à se soumettre à une réévaluation, n'a plus le droit de porter le label « favorable à l'allaitement maternel » depuis la fin de l'année 2006.

UNICEF Suisse a présenté à la fondation en avril 2005 les résultats d'une sondage étudiant les limites, les perspectives et les enjeux futurs du label UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel ». Celle-ci a montré que les aspects présentant un potentiel d'optimisation étaient d'une part la communication entre les organes de la fondation et les hôpitaux, d'autre part la coordination, formation continue et direction des expertes IHAB.

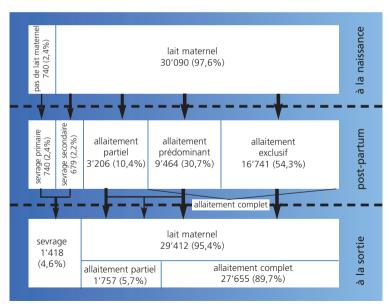
Les résultats de la sondage seront présentés à un public intéressé au mois de juin 2007. Déjà au cours de l'année 2006, la fondation a entrepris les premières démarches visant à améliorer la communication avec les hôpitaux.

Monitoring de la promotion de l'allaitement maternel

Les maternités qui ont obtenu le label de l'IHAB tiennent des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés afin de garantir un contrôle de qualité permanent.

Comme chaque année, l'Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle a assuré le dépouillement des résultats pour chaque maternité. Le bilan à l'échelon national permet de procéder à des comparaisons entre les établissements ayant obtenu le certificat (bench-marking) et de se faire une idée précise de la situation dans les maternités favorables à l'allaitement maternel en Suisse. Les résultats réjouissants du monitoring 2005 ont fait l'objet d'un rapport publié au cours de l'année 2006, lequel peut être obtenu auprès du secrétariat de la fondation.

En 2005, les données relatives à l'alimentation durant le post-partum des enfants nés à terme et en bonne santé ont été analysées, tant pour les hôpitaux certifiés dans le cadre de l'IHAB que pour les hôpitaux visant la certification. La figure suivante donne un apercu des résultats.



Alimentation à la maternité, enfants nés à terme et en bonne santé (n=30'830)

Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons

Une percée a enfin été réalisée dans les négociations entre la fondation, les fabricants représentés au Codex Panel, l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique et la maison Bimbosan SA, cette dernière ayant accepté de respecter dorénavant les règles de conduite. Des travaux préparatifs ont été entamés afin de permettre à Bimbosan SA de joindre le Codex Panel en 2007.

Relations publiques

La fondation était présente avec un stand lors d'un congrès national. Des représentantes de la fondation ont participé au congrès IHAB à Berlin et à plusieurs conférences en Suisse.

L'allaitement maternel était l'un des thèmes du congrès annuel de la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse), qui s'est déroulé du 22 au 24 juin à Interlaken. Trois conférences, par Mmes G. Nylander (Oslo), R. Bergmann (Berlin) et U. Ackermann-Liebrich (Bâle), étaient dédiées à ce sujet.

La fondation tient à remercier de tout cœur la SSGO pour avoir renoncé à facturer les frais occasionnés, s'élevant à environ 8000 francs.

Le site Internet de la fondation a été actualisé à intervalles réguliers.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel, qui a eu lieu en octobre 2006, était placée sous le thème :

L'allaitement maternel est protégé - en Suisse aussi ?

Les activités liées à la semaine mondiale de l'allaitement ont été coordonnées par la fondation, avec le soutien de la Fédération suisse des sages-femmes, l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC, l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, la Lique La Leche Suisse et la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique. Des affiches et des cartes postales en français, allemand et italien, mises à disposition pour des activités sur le plan local, ont été distribuées par les associations professionnelles. En plus, une lettre a été adressée à tous les hôpitaux certifiés et tous ceux qui se trouvent en phase d'évaluation, les invitant à participer à cet événement. Ardo medical SA, Helsana Assurances SA, Penaten, Didymos, l'Office fédéral de la santé publique et Promotion Santé Suisse ont soutenu la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2006 par des contributions financières.



Brochures consacrées à l'allaitement maternel

La brochure « Allaiter – un cadeau pour la vie », éditée par la fondation, a été traduite dans trois langues supplémentaires, l'anglais, l'espagnol et le serbe/croate.

La brochure connaît un vif succès : environ 62'000 exemplaires ont été commandés auprès de la fondation en 2006. 75'484 naissances ayant été enregistrées en Suisse, on peut considérer que 82% des familles concernées ont reçu cette brochure. Cette dernière a également été distribuée par les assurances-maladie Concordia, CSS et Helsana.

La fondation s'est en outre chargée de la distribution du guide pour les parents de prématurés et nouveau-nés malades « Sérénité, amour et lait maternel ».

Ces brochures peuvent être commandées sur le site http://www.allaiter.ch/de/wbw/booklet.html













3. Organes

Conseil de fondation et bureau

Le conseil de fondation est composé des représentants et représentantes des membres fondateurs. Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à deux reprises. Il a adopté notamment le rapport annuel et les comptes 2005 ainsi que le budget et les objectifs pour l'année 2007.

Le bureau du conseil de fondation veille à ce que les décisions du conseil soient exécutées par le secrétariat. Il s'est réuni à quatre reprises. L'une des tâches principales consistait à soutenir les nouvelles directrices et à faciliter la transition.

Commission consultative

La commission consultative assure la réalisation des buts de la fondation selon le point de vue des spécialistes. A cette fin, elle conseille et soutient le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Elle s'est réunie deux fois durant l'année 2006.

Codex-Panel

L'OMS a adopté en 1981 un « International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes ». Ce code de conduite invite les Etats membres de mettre en œuvre les mesures appropriées pour atteindre notamment les objectifs suivants (article 1) :

- garantir aux nourrissons une alimentation sûre et adaptée;
- protéger et promouvoir l'allaitement maternel;
- assurer l'utilisation conforme des produits de substitution du lait maternel sur la base des précisions correspondantes, ainsi qu'une commercialisation et une distribution adéquates.

Dans le but de satisfaire à ces recommandations, les fabricants suisses ont élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, la Société Suisse de Pédiatrie et la Fédération des médecins suisses, un « Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons ». Cet engagement volontaire a été signé en janvier 1982, une version révisée est entrée en vigueur en 1995. Cette dernière contient des précisions importantes, notamment

- l'interdiction de livraisons gratuites de préparations pour nourrissons aux hôpitaux de départ;
- l'obligation des fabricants de veiller à ce que les directives soient également respectées par les distributeurs et de sensibiliser le commerce de détail aux objectifs du code de conduite;

 l'interdiction de remettre sans demande expresse des échantillons gratuits aux mères et au personnel des hôpitaux. La publicité pour les préparations pour nourrissons (dès la naissance) n'est autorisée que dans les publications spécialisées, et chaque annonce doit préciser que le lait maternel est l'aliment idéal pour les nourrissons.

La fondation est représentée au Codex Panel. Cette commission paritaire, chargée de surveiller le respect du code de conduite, est composée de 5 représentant(e)s des fabricants et de 5 représentant(e)s de la fondation. Le respect des règles du code est une obligation pour les maternités certifiées « favorable à l'allaitement maternel » et fait l'objet de contrôles réguliers.

Les fabricants suivants se sont engagés à respecter les recommandations du code :
Hero Lenzburg
Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Holle Baby Food GmbH
Nestlé Suisse SA
Milupa SA

Le Codex Panel s'est réuni deux fois au cours de l'année sous revue.

Commission d'examen de l'UNICEF

Sur la base des évaluations et réévaluations dans le cadre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés, la commission d'examen décide définitivement de l'attribution du label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel ». Elle s'est réunie à cinq reprises.

Expertes IHAB

Les expertes IHAB sont responsables des évaluations et réévaluations des maternités. Deux réunions des cheffes d'équipe de Suisse allemande et de Suisse italienne ainsi qu'une réunion en Suisse romande ont eu lieu au cours de l'année 2006



4. Comptes annuels 2006

Compte des pertes et profits 2006

		CHF
Recettes		
	Cotisations	136'480.70
	Initiative HAB	57'630.20
	Monitoring de l'allaitement	36'893.30
	Projets	142'551.11
	Intérêts	450.25
	Dissolution de provisions	31'321.00
		405'326.56
Dépenses		
	Evaluations/réévaluations	39'949.70
	Monitoring/statistiques de l'allaitement	48'763.30
	Dépenses pour projets	109'699.00
	Charges de personnel	151'817.05
	Charges administratives secrétariat	38'957.00
	Charges organes de la fondation	14'371.10
	Pertes de recettes	7'076.60
		410'634.50
Résultat 2006		-5'307.94
		405'326.56

Rapport des vérificateurs des comptes

La révision des comptes annuels 2006 a été effectuée par la fiduciaire KBT Treuhand AG, à Zurich. Les réviseurs recommandent au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2006.

Soutien financier

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

Ardo medical SA

Association des fabricants d'aliments diététiques et spéciaux

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC

Association suisse des infirmières HMP et de santé publique

Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Canton de Bâle-Campagne

Canton de Bâle-Ville

Canton de Fribourg

Canton de Glaris

Canton du Jura

Canton de Schaffhouse

Canton de Schwyz

Canton du Tessin

Comité suisse pour l'UNICEF

Croix-Rouge suisse

CSS Assurance

Didymos

Fédération des médecins suisses

Fédération suisse des sages-femmes

Helsana Assurances SA

Johnson & Johnson (Penaten)

Ligue La Leche Suisse

Office fédéral de la santé publique

Promotion Santé Suisse

Plusieurs personnes qui remplissent des fonctions au sein de la fondation l'ont soutenue non seulement par leur engagement, mais également en renoncant aux rémunérations qui leur sont dues :

Clara Bucher

Prof. Dr méd. Renate Huch Johanna Thomann Lemann

Dr phil. Ruth Lüthi

Un grand merci à tous et à toutes!

5. Perspectives

La fondation s'est fixé les objectifs suivants à atteindre jusqu'à la fin de l'année 2008 ·

Objectif 1 L'allaitement maternel est un droit humain élémentaire et doit être respecté en tant que droit fondamental. La fondation a pour but de promouvoir l'allaitement maternel à l'échelle nationale; elle s'engage à lutter contre l'inégalité des chances fondée sur les différences socio-économiques, linguistiques et culturelles.

Objectif 2

L'allaitement maternel est reconnu comme norme par la population en général. Il est jugé parfaitement naturel et souhaitable pour la mère et l'enfant. La conception que la culture de l'allaitement maternel représente dans chaque contexte un élément de la vie quotidienne doit également se manifester à travers la mise en œuvre de la loi sur le travail et le régime des allocations pour perte de gain.

Objectif 3

D'ici la fin de l'année 2008, 95% de toutes les futures mères et 80% de tous les futurs pères connaissent les avantages de l'allaitement maternel et sa durée optimale. 40% des enfants nés en Suisse bénéficient d'un allaitement complet pendant au moins six mois.

Objectif 4

95% de toutes les mères qui allaitent savent où s'adresser en cas de difficultés liées à l'allaitement et les services de consultation appropriés sont bel et bien existants.

Objectif 5

D'ici la fin de l'année 2008, 70% de tous les enfants naissent dans des maternités favorables à l'allaitement maternel et 50% des maternités en Suisse sont certifiées. Aux services de néonatologie, les nouveau-nés malades et les prématurés sont soignés dans un environnement favorable à l'allaitement maternel.

Objectif 6

Les spécialistes qui, dans le cadre d'un service ambulatoire ou d'une hospitalisation, sont appelés à s'occuper des femmes enceintes et des mères en cours d'allaitement ou de les conseiller (en particulier les préparatrices à la naissance, le personnel soignant, les médecins, les sages-femmes, les consultantes en lactation, les puéricultrices, les diététiciennes, les assistantes médicales, le personnel spécialisé des pharmacies et drogueries) ainsi que le personnel spécialisé auprès des assureurs-maladie et des centres d'appel médicaux connaissent les avantages de l'allaitement maternel et sa durée optimale ainsi que l'importance d'une bonne gestion de l'allaitement.

Objectif 7

La commercialisation de préparations pour nourrissons et d'autres produits susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'allaitement maternel et sa durée est surveillée attentive**Objectif 8**

à l'initiative seront poursuivis.

ment et fera, au besoin, l'objet d'une rectification.

La fondation examine ses structures et assure des possibilités de financement afin de promouvoir l'allaitement

blissements. ment maternel de manière optimale au niveau national. En 2007, des efforts particuliers devront être entrepris pour satisfaire à La réimpression des brochures « Codex Panel Portrait » et « Allaiter - un

l'objectif numéro 8. Il est indispensable d'améliorer le résultat financier et de trouver de nouveaux sponsors. Une perte de 50'000 francs est prévue dans le budget 2007.

19 réévaluations d'établissements hospitaliers portant le label de l'UNICEF « favorable à l'allaitement maternel » sont prévues en 2007. L'évaluation de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés commandée par UNICEF Suisse entrera dans la phase de mise en œuvre. Les résultats de l'étude menée en 2005 permettront de perfectionner et professionnaliser constamment les processus relatifs à l'initiative. Les efforts visant à motiver un plus grand nombre d'hôpitaux à participer

obtenus jusqu'ici dans le domaine de la promotion de l'allaitement tégration de la maison Bimbosan SA. maternel seront présentés. Les participants et participantes discuteront

cadeau pour la vie » est prévue.

également des modifications à envisager concernant les feuilles de stati-

stiques utilisées par les hôpitaux. Cette réunion donnera en outre lieu à

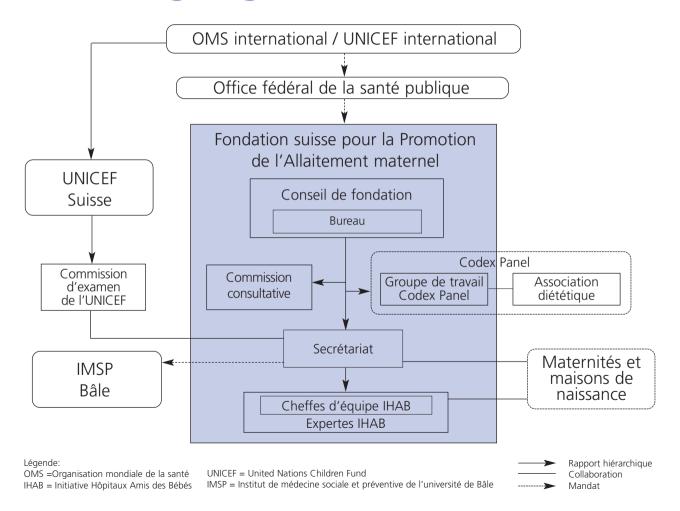
des échanges de vues entre les responsables de projets des différents éta-

A l'occasion de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2007, la fondation fournira des informations aux médias et distribuera le matériel nécessaire pour des activités au niveau local. Un lancer de ballons simultané devrait attirer l'attention du public.

La fondation sera représentée à diverses expositions spécialisées ainsi qu'à l'exposition grand public Famexpo ayant lieu au mois de mai à Zurich. Des conférences sur le thème de l'allaitement maternel sont prévues à l'occasion de la plate-forme sur l'alimentation de l'OFSP et du congrès de l'ASCL.

Lors d'un congrès prévu pour le milieu de l'année 2007, les résultats En ce qui concerne le Codex Panel, l'un des objectifs principaux sera l'in-

Annexe I Organigramme



Annexe II Les organes et leurs membres

Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)

Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)

Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)

Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Croix-Rouge suisse (CRS)

CSS Assurance

Fédération des médecins suisses (FMH)

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

Ligue La Leche Suisse (LLLCH)

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Santé publique suisse

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmières HMP de santé publique (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.



* Membres du bureau

Conseil de fondation

Conseil de fondation	
Présidente	
* Dr phil. Ruth Lüthi, Conseillère d'Etat	Directrice de la santé publique et des affaires sociales du canton de Fribourg
Membres	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher, (jusqu'à fin novembre 2006)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Prof. Dr méd. Christian P. Braegger, (depuis fin novembre 2006)	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique Suisse
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Prof. Dr méd. Renate Huch	Présidente de la commission consultative
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	Ligue La Leche Suisse (LLLCH)
Kathrin Reinli	Helsana Assurances SA
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Ursula Steiner-König	Fédération des médecins suisses (FMH)
Markus Tauchmann	CSS Assurance
Dr. med. Jürg Vontobel	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
* Wolfgang Wörnhard	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
Prof. Dr méd. Thomas Zeltner	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
* Ursula Zybach	Ligue suisse contre le cancer, ad personam

Secrétariat

Dr Monica Casutt Birgitta Locher-Meyer Tsering Shelkar Co-directrice
Co-directrice
Secrétaire





Les nouvelles directrices

Monica Casutt est mariée et vit à Zurich. Après avoir obtenu, en 1999, un doctorat en sciences alimentaires à l'EPF de Zurich, elle a enseigné l'analyse sensorielle (perception des odeurs et des goûts) et les sciences alimentaires à la Haute école de Wädenswil.

A partir de 2001, Monica Casutt a travaillé en tant que responsable de projets dans le domaine de l'analyse sensorielle pour l'entreprise Givaudan (Dübendorf) où elle a, en plus de la coordination de projets, assumé des tâches de gestion. En même temps, elle a commencé une formation comme praticienne Feldenkrais qu'elle a achevée en 2005 en obtenant le diplôme qui lui permet d'enseigner cette méthode au niveau mondial. Depuis, elle exerce cette profession à temps partiel.

Birgitta Locher-Meyer vit avec son mari et ses quatre fils, qu'elle a tous allaités pendant un an au moins, à Oberweningen dans le canton de Zurich. Elle a achevé ses études en sciences alimentaires à l'EPF de Zurich en 1993. Pour son premier emploi, elle est retournée dans son canton d'origine, la Thurgovie, où elle a dirigé le laboratoire des techniques de procédé à l'entreprise Unipektin SA (Eschenz).

Birgitta Locher-Meyer a été engagée par la fondation une première fois en 2001 pour élaborer la conception et les textes de la nouvelle brochure consacrée à l'allaitement maternel. Parmi tant d'autres engagements, elle a présidé le conseil des parents de l'école locale et fondé un chœur d'enfants dont elle est d'ailleurs toujours responsable des tâches administratives.

Commission consultative

Présidente	
Prof. Dr méd. Renate Huch	Département de recherche périnatalphysiologique, Maternité, Hôpital universitaire de Zurich
Membres	
Prof. Dr méd. Ursula Ackermann-Liebrich	Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle (IMSP Bâle)
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Martine Fuhrer-Rey	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	Ligue La Leche Suisse (LLLCH)
*Kathrin Reinli	Helsana Assurances SA
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Anna Sutter	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
*Markus Tauchmann	CSS Assurance
*Dr méd. Jürg Vontobel	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
Membre consultative	
Birgitta Locher-Meyer	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

^{*} selon les besoins

Commission d'examen de l'UNICEF

Président	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Membres	
Ruth Brauen	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique Suisse
Verena Marchand	Cheffe d'équipe BFHI
Elsbeth Müller	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
Christina Spiri	Ligue La Leche Suisse (LLLCH)
Membre consultative	
Dr Monica Casutt	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

Expertes IHAB

Silvia Keel

Vera Kuhn-Staub

Ruth Kunz Zweifel

Sonja Maag-Wyss

*Verena Marchand

*Edith Müller-Vettiger

*Antoinette Thalmann

* Johanna Thomann Lemann

Karin Waldvogel-Höhener

*Corinne Meyer

Christine Soulié

atacha 7 agan	Jage Terriffe, La Jagrie		
lke Atzbacher-Dietrich	Consultante en lactatior		

Conseillère en RP / intervenante (DPRG), consultante en lactation IBCLC, Suhr

Regula Bucher Sage-femme, Berne

*Fabienne Coquillat

Sage-femme, Cormondrèche

Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Zurich

Irmtraut Fäth

Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Chéserex

Kathryn Granges

*Christa Herzog-Isler

Infirmière HMP, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Lucerne *Silvia Honigmann Diététicienne, consultante en lactation IBCLC, Bâle

Brigitte Benkert

Natacha Argilli

Sago-fommo La Sagno

Sage-femme, Vulliens

Sage-femme, Hütten

on IBCLC, Schaffhouse

Infirmière, consultante en lactation IBCLC, St-Gall

Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Emmenbrücke

Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne

Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne

Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wohlen

Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wolfwil

Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Richterswil

Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Richterswil

Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Corsier

Codex-Panel

Représentant(e)s de la Fondation suisse p	pour la Promotion de l'Allaitement maternel:
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Clara Bucher	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Birgitta Locher-Meyer	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Johanna Thomann Lemann	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Wolfgang Wörnhard	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
5 5	Comment of the Commen
3 3	oricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
Représentant(e)s de l'Association des fab	pricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
Représentant(e)s de l'Association des fab Beat Hodler, notaire	pricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
Représentant(e)s de l'Association des fab Beat Hodler, notaire Peter Kropf	oricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Holle Baby Food GmbH
Représentant(e)s de l'Association des fab Beat Hodler, notaire Peter Kropf Alexander Maier	oricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux Holle Baby Food GmbH Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2006

	aroupe de travair Semanie mondiale de l'anarement materner 2000		
	Coordinatrice		
	Anne Endrizzi	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel	
	Membres		
	Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP de santé publique (ASISP)	
	Hannah Küffer Ackermann	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)	
Ī	Ruth Kunz Zweifel	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)	
	Marianne Rüttimann	La Leche Suisse (LLLCH)	
	Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)	

Etablissements portant le label de l'UNICEF « Maternité favorable à l'allaitement maternel » en 2006

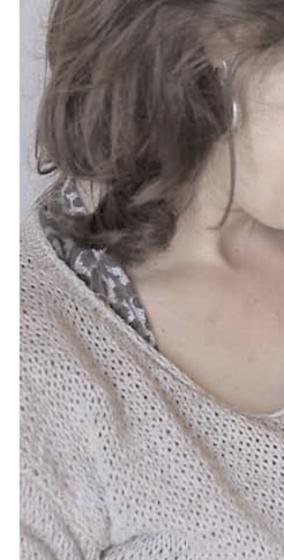
- AG Aarau, Hirslanden Klinik Baden, Kantonsspital Rothrist, Klinik Villa im Park Zofingen, Spital Zofingen AR Heiden, Spital Heiden Herisau, Kantonales Spital
- BE Bern, Inselspital UniversitätsFrauenklinik
 Bern, Salem-Spital
 Bern, Klinik Engeried
 Biel, Privatklinik Linde
 Biel, Spitalzentrum Biel
 Burgdorf, Regionalspital Emmental
 Frutigen, Spital Frutigen
 Riggisberg, Spital Riggisberg
 St-Imier, Hôpital du Jura bernois
 Thun, Spital Thun Simmental AG
- BL Arlesheim, Ita Wegman Klinik Liestal, Kantonsspital
- BS Basel, Universitätsfrauenklinik
- FR Fribourg, Clinique Sainte Anne Fribourg, Hôpital Cantonal Maternité Fribourg, Hôpital Daler

- Givisiez, Maison de Naissance Le Petit Prince
- GE Genève, Hôpitaux universitaires de Genève HUG Meyrin, Hôpital de la Tour
- GL Glarus, Kantonsspital
- JU Delémont, Hôpital régional
- LU Luzern, Kantonsspital Frauenklinik Luzern, Klinik St. Anna
- NE La Chaux-de-Fonds, Hôpital de La Chaux-de-Fonds
- SG Grabs, Spital Grabs
 St. Gallen, Kantonsspital St. Gallen
 Wil, Geburtshilfliche Klinik
- SH Schaffhausen, Kantonsspital
- SO Solothurn, Bürgerspital
 Solothurn, Privatklinik Obach
- SZ Lachen, Spital Lachen Schwyz, Spital Schwyz
- TG Frauenfeld, Kantonsspital Münsterlingen, Kantonsspital
- TI Bellinzona, Ospedale regionale San Giovanni

- Locarno, Ospedale regionale La Carità Lugano, Ospedale Regionale di Lugano
- UR Altdorf, Kantonsspital Uri
- VD Morges, Hôpital de Morges Nyon, Hôpital de Zone
- VD/VS Aigle, Hôpital du Chablais
- VS Visp, Spitalzentrum Oberwallis
- ZG Cham, AndreasKlinik Zug, Zuger Kantonsspital
- ZH Affoltern am Albis, Bezirksspital Horgen, Spital Zimmerberg Kilchberg, Sanitas Männedorf, Kreisspital Richterswil, Paracelsus-Klinik Schlieren, Spital Limmattal Uster, Spital Uster
 - Wetzikon, Spital Wetzikon Winterthur, Kantonsspital
 - Winterthur, Klinik Lindberg Zürich, Geburtshaus Delphys
 - Zürich, Stadtspital Triemli Zürich, Universitätsspital Zürich

Annexe IV Documentations

Toutes les documentations mises à disposition par la fondation peuvent être téléchargées du site www.allaiter.ch/fr/service/downloads.html









Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Franklinstr. 14
CH-8050 Zurich
Téléphone +41 (0)44 311 79 50
Fax +41 (0)44 311 79 51
stiftungstillen@bluewin.ch
www.stiftungstillen.ch, www.allaiter.ch
Relation bancaire Bank Coop, 4002 Basel,
Konto Nr. 731930.290018-5 BC 8440